



Trouble développemental du langage (anciennement dysphasie) à l'école régulière

Informations à l'intention du corps enseignant sur le trouble, les mesures de différenciation pédagogique et la compensation des désavantages

Résumé



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Document élaboré par la Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS)
Sous mandat de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Rédaction

Géraldine Ayer, collaboratrice scientifique CSPS

Corrections spécialisées

Elisabeth Weber-Pillonel, Karin Jacot et Stéphanie Pellet, Association Dyslexie(-Dysphasie) Suisse romande (aDsr)
 Renate von Davier, responsable du secteur des élèves à besoins spécifiques à la direction générale de
 l'enseignement secondaire II pour le canton de Genève
 Estelle Ardanouy, logopédiste post-doctorante, Robianne Deroubaix, logopédiste et Charlotte Darras, directrice,
 Centre de la Cédille, Genève

Fondation Centre Suisse de pédagogie spécialisée CSPS
 Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale, CH-3001 Berne
 Tél. +41 31 320 16 60, cspc@cspc.ch

Version de décembre 2024 © SZH/CSPS Janvier 2016

Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International \(CC BY-NC-SA 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/):



1 Informations sur le trouble développemental du langage (anciennement dysphasie)

1.1 Définition

La dysphasie est un terme habituellement utilisé dans la littérature francophone pour désigner un trouble spécifique, sévère et persistant du développement du langage oral. Ce terme n'est pas entendu de la même façon par les praticiennes et praticiens et concentre beaucoup d'ambigüité. Il ne peut donc pas être très clairement circonscrit. Toutefois, comme les terminologies des nomenclatures internationales, il désigne une pathologie neurodéveloppementale.

En 2016, de nombreux spécialistes internationaux se sont réunis et ont abouti à un consensus sur le choix d'un terme approprié. Ce consensus CATALISE a abouti à la dénomination de *Developmental Language Disorder*, traduit en français par *Trouble Développemental du Langage (TDL)*. Cette dénomination est donc celle qui remplace l'ancienne dysphasie, ou encore l'ancien *Trouble Spécifique du Langage Oral*. Nous utiliserons dans ce document la nouvelle terminologie de TDL pour être en accord avec le consensus international.

1.2 Typologie et symptômes

Les manifestations cliniques du TDL sont très diverses. Ce trouble affecte à différents degrés plusieurs composantes du langage, et ce au niveau de l'expression (production verbale) et/ou de la réception (compréhension verbale). Les difficultés se manifestent généralement aux niveaux phonologique (p. ex., difficultés dans la production des sons), lexical et sémantique (p. ex., difficulté à associer un mot avec sa signification ou à employer le mot juste), morphosyntaxique (p. ex., utilisation de structures de phrase inhabituelles), pragmatique (difficultés à adapter son langage et à comprendre différentes notions en fonction du contexte linguistique et social ou à comprendre l'ironie et le second degré) et du discours (p. ex., manque d'initiative verbale, phrases minimales).

2 Informations sur les répercussions d'un TDL

Un enfant avec un TDL ne passe généralement pas inaperçu tant à la maison qu'à l'école. À l'école, on observe une dissociation entre les capacités de compréhension et celles d'expression ainsi qu'entre les compétences langagières et les autres compétences cognitives. Les caractéristiques suivantes peuvent être constatées.

- Au niveau du langage, difficulté à saisir le sens des messages verbaux ; à décomposer une phrase en unité de mots ; anomalies phonologiques, lexicales et syntaxiques ; perséverations phonologiques et lexicales ; recours fréquent à la communication non verbale pour se faire comprendre.
- Répercussions sur les apprentissages plus spécifiques telles la lecture et l'écriture (l'apprentissage peut être lent et laborieux ; pour d'autres, il peut représenter une aide pour améliorer l'oral), les mathématiques (l'élève, bien que compétent au niveau du raisonnement, peut se trouver en difficultés face aux aspects langagiers de l'énoncé) et l'apprentissage d'une seconde langue (il ne dispose pas d'une langue de base sur laquelle s'appuyer).
- Répercussions possibles sur d'autres compétences liées aux apprentissages scolaires en lien avec la cognition (p. ex., difficultés d'abstraction, de généralisation et de catégorisation des concepts, d'attention soutenue, de concentration et de mémorisation), la motricité (p. ex., difficultés praxiques, motricité fine réduite), la perception temporelle ou autre (p. ex., rigidité face aux imprévus ou à un changement d'activité, focalisation sur le détail, lenteur dans le traitement de l'information, variation des performances d'une fois à l'autre).
- Fatigabilité accrue, le langage oral n'étant jamais vraiment automatisé (double tâche).
- Difficultés comportementales (p. ex., agitation, troubles anxieux ou inhibition) et baisse de l'estime personnelle.

3 Une pédagogie différenciée propre à soutenir les élèves ayant un TDL

Les pratiques et outils pédagogiques décrits ci-après, constituent des réponses aux besoins spécifiques des élèves avec un TDL et font certainement déjà partie des bonnes pratiques professionnelles quotidiennes. Nombre d'entre elles peuvent également favoriser l'apprentissage des autres élèves présentant ou non des troubles spécifiques. Ces réponses doivent bien entendu être adaptées aux besoins individuels de l'élève, à son âge, au contexte et au degré scolaire.

- **Environnement de classe :** diminuer autant que possible les bruits de fond ; placer l'élève à côté d'un élève calme, loin des fenêtres et au premier rang.
- **Communication :** s'assurer d'un contact visuel ou gestuel avec l'élève avant de lui parler ; parler lentement en articulant correctement, en séparant légèrement les mots et en accentuant les intonations, sans déformer l'infexion naturelle de la langue ; éviter le second degré, les jeux de mots, les métaphores ou prendre le temps de les expliquer ; utiliser un vocabulaire connu et concret ; donner une information claire et bien structurée (phrases simples et courtes, une seule consigne à la fois) ; écrire les explications données oralement ; lire à l'élève les instructions et consignes écrites, les répéter, les reformuler et les clarifier lorsque nécessaire ; favoriser la communication multisensorielle (gestuelle, visuelle) ; utiliser des supports visuels.
- **Présentation des textes écrits :** mettre à disposition de l'élève des supports écrits de bonne qualité dactylographique (présentation aérée, caractères sobres et suffisamment grands, en évitant les illustrations inutiles) ; choisir une police d'écriture sobre, claire et sans empattement ; mettre en évidence les éléments (p. ex., souligner les mots-clés dans les textes ou les négations ; visualiser les tâches à effectuer (plan, schéma, liste des étapes, etc.).
- **Motivation et expression verbale :** encourager l'élève à prendre progressivement la parole sans le contraindre ; valoriser ses efforts ; l'encourager à mimer ou décrire à l'aide de gestes ou l'aider à reformuler afin qu'il soit bien compris ; l'informer discrètement lorsqu'il redit le même mot plusieurs fois ; laisser la place à une parole spontanée et naturelle ; lui laisser le temps de s'exprimer ; l'aider à trouver ses mots et, lorsqu'il n'en trouve pas un ; privilégier le sens du contenu (ce qu'il veut dire) plutôt que la forme (comment il le dit) ; prendre le temps de le comprendre pour donner de l'importance à sa parole ; prévoir des activités de courte durée et varier le type d'activité sur un même thème.
- **Organisation du travail :** instaurer une routine dans l'organisation de la journée, de la semaine et de la présentation des exercices ; le prévenir des changements d'activité ; utiliser des repères visuels (pictogrammes, codes-couleur, frise chronologique) pour représenter les horaires, les tâches à réaliser ou pour signaler les événements spéciaux.
- **Apprentissages généraux :** varier les modalités d'apprentissage (démonstrations, modélisation, imitation) ; encourager l'élève à développer ses propres stratégies (p. ex., en illustrant la signification des mots par une image ; l'aider à pratiquer l'autocorrection de son travail (p. ex., guide d'autocorrection visuel) ; l'aider à structurer les prises de notes (p. ex., utilisation d'un schéma traditionnel ou euristique).
- **Apprentissages de la lecture et de l'écriture :** il est important d'adapter le mode d'approche de la lecture aux capacités de l'élève et de faire de nombreux aller-retour entre oral, écrit, pictogrammes et expérimentations (actions, mimes, toucher, ressentis, etc.). Plusieurs approches peuvent faciliter l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Avec l'aide d'une enseignante ou un enseignant spécialisé ou d'une ou un logopédiste, choisir la/les approche(s) la/les plus adaptée(s) à l'élève et la/les mettre en place en classe, lorsqu'elle(s) relève(nt) de l'enseignement régulier. Le langage écrit pouvant, pour certains, servir à l'apprentissage oral, il doit être abordé le plus tôt possible.
- **Apprentissage d'une seconde langue :** privilégier des approches multisensorielles lors de l'apprentissage d'une langue (p. ex., supports oraux et visuels, objets, croquis, photos et schémas, jeux et activités ludiques.

4 Mesures de compensation des désavantages

Les personnes en situation de handicap¹ ont légalement droit à des mesures de compensation des désavantages, pour autant que le principe de proportionnalité soit respecté, c'est-à-dire que le rapport entre les ressources investies pour éliminer l'inégalité et les bénéfices procurés soit équilibré. De manière très générale, la compensation des désavantages peut être définie comme la neutralisation ou la diminution des limitations occasionnées par un handicap. Elle désigne l'aménagement des conditions dans lesquelles se déroulent les apprentissages et examens et non une adaptation des objectifs de scolarisation / formation.

La liste de mesures de compensation des désavantages pour les élèves ayant un TDL proposée ci-dessous est non exhaustive. Les répercussions du trouble étant différentes pour chacun, elles doivent en tous les cas être attribuées en fonction de la situation individuelle, notamment de l'âge et du degré scolaire. Elles doivent faire l'objet d'une discussion avec toutes les parties concernées et être régulièrement réévaluées, et adaptées si nécessaire.

Matériel, assistance personnelle

- Mise à disposition de l'élève de notes de cours et supports écrits, si possible à l'avance, ou autorisation d'utiliser les notes de cours prises par un camarade.
- Autorisation d'utiliser du matériel, des logiciels, programmes ou fonctionnalités spécifiques comme aide à l'usage de la langue orale ou écrite (p. ex., stylo-lecteur, synthèse vocale, outils d'aide à la lecture, prédicteurs de mots, correcteurs orthographiques, dictionnaires numériques, logiciels d'apprentissage orthographique, etc.) sur tablette, smartphone ou ordinateur, également lors des évaluations / examens, pour autant que les objectifs d'apprentissage soient respectés. L'enseignante ou enseignant spécialisé est une personne-ressource pour aider au choix du matériel approprié (voir chapitre 5).
- Dans la mesure du possible, aide lors de la lecture des consignes.

Adaptation du temps

- Autorisation de débuter la préparation de textes longs à l'avance.
- Pour tenir compte de la fatigabilité et de la lenteur, octroi de pauses supplémentaires ou plus longues (entre des examens, p. ex.).
- Octroi de temps supplémentaire lors des évaluations / examens (p. ex., un tiers-temps supplémentaire) ou lors des travaux, sans empiéter sur la récréation.

Adaptation de la forme du travail / de l'examen

- Présentation alternative des connaissances, soit par oral, soit par écrit selon la problématique.
- Varier, voire adapter la structure des travaux et évaluations orales ou écrites. Par exemple simplifier les consignes (p. ex., en évitant les doubles négations), décomposer les consignes multiples, offrir un mode de réponse allégé (p. ex., questions fermées plutôt qu'ouvertes).
- Réduction du volume des exercices à effectuer durant le temps imparti (privilégier la qualité à la quantité), pour autant que cela ne réduise pas les objectifs visés (p. ex., écourter un exercice).
- Autoriser les questions de compréhension ou de clarification en cours d'examen oral ou écrit.

Adaptations des modalités d'évaluation

- Privilégier le fond (ce que l'élève sait ou a compris) sur la forme (la manière de l'exprimer oralement ou par écrit).

¹ Le TDL est considéré médicalement comme un trouble, mais est reconnu légalement comme un handicap au sens de l'art. 2 de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand).

5 Sélection de ressources pédagogiques

5.1 Outils informatiques et pédagogiques

- Api CERAS, aides pédagogiques par l'informatique (API) pour identifier les besoins et trouver une aide technique appropriée. Pour choisir l'outil le plus adapté aux besoins de l'élève, mais aussi aux moyens de l'école et de la famille, il est cependant préférable de s'appuyer sur le réseau.
- CellCIPS, centre de compétences pour l'éducation numérique proposant des outils d'aide.
- Le cartable numérique, plateforme de Christine Jaccard et Marie-Noël Délèze proposant des outils informatiques d'aide en classe pour les élèves en situation de handicap ainsi qu'une bibliothèque d'ouvrages scolaires facilement exploitables numériquement.
- Dyspositif, association donnant accès à de nombreux contenus pédagogiques, notamment pour les élèves ayant un TDL.
- ESCALADE, programme d'intervention pour adolescentes et adolescents ayant un TDL, également disponible sur Youtube.
- Let me talk, application qui permet de communiquer par pictogrammes, images ou photos, classés par catégories.
- Methododys, site proposant de multiples ressources pour les élèves dys.
- Programmes d'aide à l'organisation et à la compréhension des idées *Mindomo*, *Pearltrees* et *Popplet*.

5.2 Sensibilisation au TDL

- L'histoire de Léo, vidéo pédagogique réalisée par Adrien Honnons.
- La petite casserole d'Anatole d'Isabelle Carrier, vidéo pédagogique et film d'animation.

5.3 Autres sites d'information officiels

- Instruction publique des différents cantons : informations et ressources à disposition.
- Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée : informations sur la compensation des désavantages.
- Association Dyslexie suisse romande : informations, documentation, conseil et soutien en lien avec la dysphasie (ou le TDL).